

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatre mai deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christline LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christline LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Gérard QUINET a donné pouvoir à Gérard GAILLARD
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

ÉTAIT ABSENTE

Claudine GENARD

SÉANCE : le 10 mai 2022

Délibération n° : 22-05-06

3.5 Actes de gestion du domaine public

Objet : Désaffectation et déclassement
d'une partie du domaine public et
cession à un riverain

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-2, L 2141-1 et suivants,

VU l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble sis 53 rue Louis Aragon, cadastré AP 516- 552, avait reçu l'accord de l'ancienne municipalité d'occuper une partie du domaine public communal située à l'arrière de sa propriété.

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de clôture lui avait d'ailleurs été accordée le 07/04/2005 sur ce même terrain.

CONSIDÉRANT que dans le but de régulariser cette situation, le propriétaire propose à la commune de faire l'acquisition dudit terrain.

CONSIDÉRANT :

- Que le terrain concerné est désormais intégré dans l'ensemble immobilier de Monsieur JUMELET,
- Que Monsieur JUMELET souhaite en faire l'acquisition aux fins de régularisation,

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220517-22_05_06-DE

- Que ce terrain, d'une surface de 13 centiares, n'est plus affecté à l'usage direct du public et ne présente aucune utilité pour la ville,
- Qu'une proposition de cession au prix de 17,60 euros le mètre carré (par référence à des cessions opérées dans le même secteur) a été faite à M. JUMELET qui l'a acceptée,
- Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AP 686,

Article 2 : d'autoriser la cession par la commune de ladite parcelle au profit de Monsieur Cédric JUMELET,

Article 3 : d'acter que la cession interviendra au prix de 228, 80 euros et que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Article 4 : d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Service Général

Acte affiché le : 17 MAI 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr


Le Maire
Sandrine GOMBERT



Gexpeo

Géomètre-Expert
Bureau d'études VRD
Plus compétitifs & vos mesures



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Successeur de Etienne CHAILLET, de Antoine BOURGOIN et de Michel BON

PETITE FORET

Résidence Georges Sand

Section AP

PLAN DE DIVISION

Affaire n°	Echelle :		
59459-106	1/200		
Nom du fichier :			
59459-106.dwg			
Index	Date	Modifications	Dessin
01	20.01.2022	Plan de division	S.V.
02	08.03.2022	Nouveaux numéros: DA 1163Z	S.V.



53 Boulevard Pater
59300 VALENCIENNES
Tél:03.27.46.15.62
contact@gexpeo.com



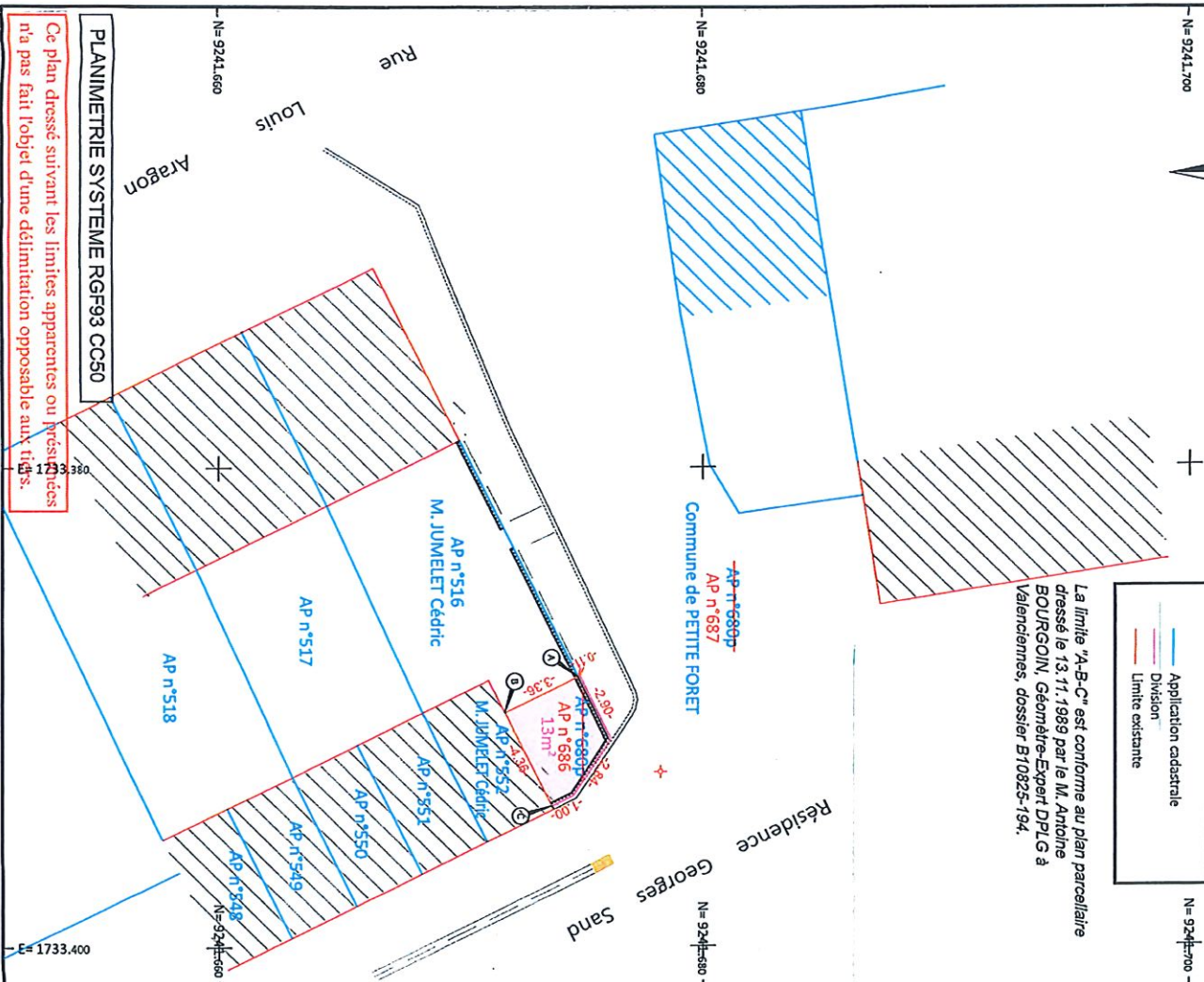
LEGENDE

	Application cadastrale
	Division
	Limite existante

La limite "A-B-C" est conforme au plan parcellaire dressé le 13.11.1989 par le M. Antoine BOURGOIN, Géomètre-Expert DPLG à Valenciennes, dossier B10825-194.

Commune de PETITE FORET	M. Cédric JUVILET
Accord obtenu	Accord obtenu

Date et signature précédées de la mention "Bon pour Accord"



PLANIMÉTRIE SYSTEME RGF93 CC50

Ce plan dressé suivant les limites apparentes ou présumées n'a pas fait l'objet d'une délimitation opposable aux tiers.



Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 08/03/2022
valable six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GEXPEO

SF2201177147

Département : 039		Commune : 459		PETITE FORET	
Section	N° plan PDL	N° du lot	Quartier-arrondissement Adresse	Contenance cadastrale	Contenance
AP	06860		RUE ST EXUPERY	8ha47a54ca	0ha00a13ca
				459 0001163	AP 0687
				459 0001163	AP 0687

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE